

# Février 2019



## MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

8 h 30 – 12 h 00



Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous  
Contacter le secrétariat de mairie :  
Tel: 04. 72. 24. 91. 12. / @: mairie@treves69.fr

### Prochaines permanences :

**Samedi 16 février 2019**

Consultez toutes infos communales ainsi que  
l'Info-Trèves sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>



En cas de panne ou problème sur les réseaux ,  
**appeler les N° d'URGENCE** ,  
seuls services compétents pour vous apporter  
les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement  
service courriers.

### Dates à retenir

Mairie et Mémoire Trivienne Inauguration pressoir	Dimanche 17 février
Sou des Ecoles Carnaval Défilé	Mardi 5 mars
A.C.C.A. Société de Chasse Matinée boudin et sabodet	Dimanche 10 mars
PARIS/NICE passage à Trèves	Mercredi 13 mars
Festival de l'humour au Fautre	Jeudi 14 mars
Nettoyage de printemps	Samedi 30 mars
Piston Club Sortie trottinette	Samedi 30 mars
Mémoire Trivienne Soupe au chou	Dimanche 21 avril
Piston Club Matinée Diots Sou des écoles Marché aux fleurs	Dimanche 28 avril

## BIBLIOTHÈQUE



### Horaires

Tous les mercredis  
de 16 h 00 à 18 h 30

Tous les samedis  
de 10h à 12h

Nouveautés :

-Une fois dans ma vie: **G.Legardinier**

-Atmaka: **K.Tidbeck**

-La fille d'avant: **J..P Delaney**

-Sans défense : **H.Coben**



**Achat de mangas.**

**Plusieurs titres sont disponibles**

## INSCRIPTION SUR LES LISTE ELECTORALES – MODIFICATION

La date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre afin de pouvoir voter à un scrutin l'année suivante est supprimée. Depuis le 01/01/2019, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant un scrutin.

L'inscription sur les listes électorales est possible en ligne sur  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) ou en se rendant directement en mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

!!! A noter que l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes du 26 mai 2019 est possible jusqu'au 31 mars 2019

# INFO-TRÈVES



## Grand débat national – Cahier de doléances

Dans le cadre du grand débat national, suite au mouvement des gilets jaunes, un cahier de doléances est à votre disposition en mairie (aux jours et heures d'ouverture).

**Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à venir vous exprimer.**

Des débats locaux sont organisés par J.L. FUGIT, député :

- Millery : lundi 04 février à 20h30 (salle des fêtes)
- Saint-Andéol-le-Château : vendredi 08 février à 20h30 (salle Van Gogh, le Clos Souchon)
- Toussieu : Lundi 25 février (salle du Stade) à 20h30
- Givors : Mercredi 27 février (salle à préciser) à 20h30
- Orliénas : jeudi 28 février (salle à préciser) à 20h30



**Le pressoir et son abri sont installés au bas du village  
et en embellissent l'entrée.**

**La Mairie de Trèves et Mémoire Trivienne  
vous convient à une inauguration  
qui se poursuivra autour du verre de l'amitié,**

**le dimanche 17 février à 11h00 (Rendez-vous devant le pressoir).**

## FESTIVAL DE L'HUMOUR – Jean-Claude DUQUESNOIT

Le festival de l'humour intègre 3 nouvelles communes partenaires : Les Haies, Longes et Trèves réunies autour de l'**Espace Pierre Bret au Fautre** qui accueillera **Jean-Claude DUQUESNOIT**  
**le jeudi 14 mars à 20h30**

*Chansonnier du Théâtre des Deux ânes, Jean-Claude Duquesnoit est bien plus qu'un jongleur de mots. Acrobate mental, il vous propose un exercice de haute voltige verbale sans filet de sécurité. Florilège de ses meilleurs textes, "Le monde de mots" est un hymne au langage en liaison directe avec l'actualité fortement recommandé à tous ceux qui sont intimement persuadés que l'humour reste la seule forme efficace de légitime défense contre les réalités de la vie.*

**Pour Trèves, les billets sont en vente à la mairie et à la boulangerie au prix de 15 €**

## COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX sur la Commune de TREVES

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité sur le territoire de la commune :

**Jeudi 7 février 2019 entre 09h00 et 16h00**

Quartiers ou lieux-dits :

MAISON NEUVE - LE MOUILLON - LE FAY - ROUTE D ECHALAS - MAISONNEUVE - LES JARRIGUES - BOURG -  
40 ALLEE DE LA MAIRIE - 2, 32 IMPASSE DES DALETTES - LE CLOS - 26 LA COTE - LOTISSEMENT LA COTE -  
LA BARILLIERE - IMPASSE DES DALLETTES - ALLEE DES TILLEULS - 253, 413, 467, 489, 529, 512, 522 ROUTE DES DEUX VALLEES

# Infos Communales

## TRI SELECTIF Recyclage

Régulièrement, des déchets recyclables sont mis dans les bacs avec les ordures ménagères.

Il existe 4 points d'apports volontaires pour le tri sélectif répartis pour être au plus près des habitants, ou sur leur passage.

Ceci permet de limiter le volume à traiter en incinération et l'impact financier sur les contribuables.

Le recyclage conduit à des économies de matières premières de plus en plus précieuses et génère par ailleurs des emplois.



## Test du radar pédagogique.

Pour une période test de 56 jours (du 2 octobre au 26 novembre 2018), un radar pédagogique a été installé sur la RD502, partie haute du village, pour des mesures de vitesse des véhicules circulant dans le sens Condrieu / Vallée du Gier.

Ce sont au total 118304 relevés qui ont été effectués, tous véhicules confondus.

Du 2 au 23 octobre, soit 21 jours, les mesures ont été faites AVEC affichage de la vitesse et du 23 octobre au 6 novembre, soit 35 jours, SANS affichage de la vitesse.

Voici ce qu'il en ressort :

- sur ces 2 périodes distinctes, il n'apparaît pas d'écarts notables.
- 85% des vitesses relevées sont inférieures ou égales à 53km/h (pour rappel, vitesse limitée à 50km/h hors ralentisseurs)
- la vitesse moyenne s'établit à 44 km/h pour un maxi à 98 km/h.
- le nombre de véhicules/jour est de 2113, tous types confondus.
- le trafic dans la semaine est réparti à 12.4% le lundi, à 15.6% le mardi, à 16% les mercredi, jeudi et vendredi, et à 24% le week-end.

Etant donné que les vitesses relevées avec et sans affichage sont quasiment identiques, il a été décidé de ne pas installer de radar pédagogique.

Mais une étude d'aménagements pour la sécurisation de la traversée de notre agglomération est en cours de finalisation.

## Incivilités - Information

Des tags sauvages et insultants ont été réalisés au Fautre. Une plainte est déposée à la gendarmerie et une enquête est en cours.



## Nos amis les bêtes

Les animaux en liberté, peuvent engendrer des dégâts, générer des accidents de circulation, apeurer ou mordre des enfants ou des adultes.

Pensons à nos voisins et ne laissons pas aboyer nos chiens toute la journée.

Les déjections canines sur les trottoirs et dans les lieux publics abords de la mairie, de la Trèverie et de l'école gâchent notre cadre de vie et sont passibles d'amende.



**Propriétaires d'animaux : sentons-nous responsables d'eux !!!**

**Merci à chacun de veiller au respect d'autrui.**

# Infos Communales



Dans le cadre de la 77ème édition de Paris-Nice,  
course cycliste professionnelle qui se déroulera du 10 au 17 mars prochain,  
**Passage de la course à Trèves à l'occasion de la 4ème étape Vichy - Pélussin**  
**Mercredi 13 mars 2019 entre 14h et 15h30**



## Pilat Propre

Une opération de nettoyage de Printemps  
est organisée  
par la commune et les associations

**Samedi 30 mars 2019**



Le nettoyage de printemps,  
c'est un devoir civique pour notre cadre de vie, c'est un geste écologique dans le respect  
de notre environnement. La propreté, c'est l'affaire de tous, service public et citoyens.  
**Venez nombreux nous rejoindre pour cet acte citoyen.**

# Infos Associations



L'association Familiale de Trèves vous propose...

**Samedi 23 février 2019** – ATELIER CULINAIRE « Masterchef »  
- 15H00 à la Trèverie (repas à 20H)

***Venez cuisiner avec nous...***

*Nous partagerons vos créations autour d'un repas !*

Tarifs :

- Adultes : 12 € pour les participants à l'atelier – 10 € pour les accompagnateurs au repas - Enfants : 5 €

**Inscriptions auprès de Cathy au 06-89-10-12-23 avant le 16/02/2019**

De plus : Week-end 22-24 mars Ski à la Feclaz  
contact auprès de Marie-France Bret au 06 32 46 98 23



**Association des Jeunes de Trèves**

Cet hiver, venez skier avec les AJT destination les 7 LAUX!!!

**Sortie de ski Samedi 2 mars 2019**

Renseignements ou réservation  
au 06 37 60 52 96 avant le 20 février 2019

Tarifs : 45€ (Tout compris transport bus +  
forfait et Assurance.)  
25€ (seulement transport bus)

*Les horaires seront communiqués ultérieurement*

**Les AJT vous attendent nombreux dans la joie et la bonne humeur pour une sortie ludique et sportive.**

# Infos Vienne Condrieu Agglomération



## ANIM'Jeunes 11/17 ans

Actualité du service, nouveau bâtiment, nouveaux projets et nouvelles activités seront au rendez-vous de cette nouvelle année!

Le programme des **Vacances d'Hiver** des Anim's Jeune, ainsi que le planning **Hors vacances** du 1<sup>er</sup> Trimestre 2019. sont disponibles et à votre disposition en Mairie.



A compter du 21 janvier 2019, rejoignez-nous à la Maison des Services Publics !



1, place des Droits de l'Homme  
69420 Condrieu  
☎ : 04 87 59 00 01

Du lundi au jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h  
Le vendredi : 8h30/12h et 13h30/16h30

Coordinateur Jeunesse <[animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr)>  
[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

## OUVERTURE de la MAISON DES SERVICES PUBLICS à CONDRIEU le 21 janvier 2019.

Fruit d'une collaboration forte entre le Conseil Départemental du Rhône, Vienne Condrieu Agglomération et leurs partenaires, la Maison des Services Publics est un véritable guichet unique de proximité au sein duquel le public pourra bénéficier d'informations et d'accompagnement notamment en termes de :

- solidarité.
- protection maternelle et infantile
- emploi
- information jeunesse
- perte d'autonomie...

La Maison des Service Publics regroupe :

- ➔ des services médico-sociaux proposés par la Maison du Département du Rhône : Permanences sociales - Permanences RSA - Services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) : consultation médicale 0-6 ans, sage-femme, permanence pesée des nourrissons - Permanence d'information et d'accompagnement à perte d'autonomie.
- ➔ des services de Vienne Condrieu Agglomération : Service emploi-insertion - Point Information Jeunesse - Accueil de loisirs ados (Anim'jeunes)
- ➔ L'antenne de la Mission Locale Rhône Sud
- ➔ Une permanence de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)



### L'ensemble de ses services vous accueille à :

Maison des Services Publics (ex-CCRC)  
1, place des Droits de l'Homme à Condrieu  
du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30  
☎ 04 87 59 00 01



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE du CONSEIL MUNICIPAL du 28/09/2018

- ↵ **APPROUVE** le rapport d'évaluation des charges transférées ci-joint établi le 19 juin 2018 par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Vienne Condrieu Agglomération.
- ↵ **APPROUVE** le montant de l'attribution compensation définitive de Vienne Condrieu Agglomération qui s'élève pour la commune de Trèves à 19 867.00 €.
- ↵ **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.
- ↵ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % soit pour un montant de 1 012 650.00 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 025 300.00 € souscrit par la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) auprès de la caisse des dépôts et consignations afin de financer la construction de 14 logements PLS
- ↵ **APPROUVE** le projet de convention avec Vienne Condrieu Agglomération pour le remboursement d'un emprunt souscrit pour la construction d'un bassin de restitution des eaux pluviales sur la commune de Trèves.
- ↵ **APPROUVE** le projet de convention de mutualisation avec Vienne Condrieu Agglomération pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique.
- ↵ **ACCEPTE** le legs universel de Madame Marie Bénédicte VERNAY née CHAVANNE
- ↵ **APPROUVE** le protocole fixant les modalités opérationnelles de mise en œuvre du dispositif « Participation citoyenne » cosigné par le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale du Rhône et le ou les référents.
- ↵ **DECIDE** de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant pour financer la publication du bulletin municipal 2018 : Etablissement de la commune de Trèves : 40 € / Extérieurs : 55 €
- ↵ **DECIDE** de l'adhésion de la Commune de Trèves aux groupements de commandes formés par Vienne Condrieu Agglomération pour la signalisation verticale et horizontale sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

### QUESTIONS DIVERSES

Annick Guichard

- fait part d'une demande des délégués des parents d'élèves qui souhaitent que la commune participe financièrement à la mise en place d'une aide aux devoirs dispensé par les institutrices (1 h / semaine) : le conseil municipal à l'unanimité est défavorable au financement par la commune
- indique qu'une soirée « off » du festival de l'humour aura lieu à l'espace Pierre Bret le 14 mars 2019
- indique que Les Haies – Longes – Trèves se sont portés candidats pour Ciné été 2019 (manifestation d'intérêt communautaire subventionnée par VCA)
- indique que la réunion annuelle avec les associations est prévue le 18/10/2018

Michel Charmet indique :

- qu'un radar pédagogique, mis à disposition par le département du Rhône, va être installé sur RD 502 la semaine du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pendant 6 semaines
- que le département du Rhône va intervenir le long de la RD 502 pour pallier aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales
- qu'un levé topographique de la RD 502 a été effectué puis adressé au département du Rhône pour envisager des solutions pour sécuriser la traversée du village.
- qu'il a effectivement constaté des problèmes de stationnement à l'école (photos à l'appui). Un rappel sera fait sur Info-Trèves pour ne pas se garer sur les trottoirs. Si cela n'était pas suivi d'effet, d'autres mesures pourraient être prises. Rappel : il est possible de se garer chemin du Bret ou chemin de Malroche
- que le projet de la halle couverte est en cours et que la mise à disposition devrait se faire courant printemps 2019.

Laure Rivoiron fait un point sur l'assemblée générale du sou des écoles du 27/09/2018 (renouvellement du bureau, demande d'une date de préparation de la kermesse 2019 avec la Mairie et les Enseignantes...)

Erik Chapelle

- fait un point sur les signalements Ambroisie
- fait un point sur les travaux de voirie prévus par VCA pour fin 2018 et 2019

Thérèse Morot propose de la commune abonne la Bibliothèque à la documentation «le petit Gibus »